



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER AUBERT DU 03 OCTOBRE 2024

Présents :

- M Tanneguy Audic de Quernen, (élu)
  - Madame Marie-Laure Majou (élue)
  - Madame Marie-Thérèse Kelly
  - Madame Nicole Alquier (élue)
  - Madame Martine Bellier (élue)
  - Madame Véronique Bordignon
  - Madame Renard (3 avenue du Parc)
  - Mme Emmanuelle Rolland, (Vice-Président)
  - Monsieur Julien Gras, (représentant de l'association BienvivrerueMoxouris)
  - Monsieur Jean-Yves Favarel
  - Monsieur Franck Decerisy
  - Madame sans nom (deuxième fois présente)
- 
- Monsieur Raphael Thiefaine (membre du bureau - absent)
  - Docteur Maurice Tolédano (élu - absent)
  - Monsieur Le Gravier (absent)
- 
- **Séance ouverte au public**

### 1 ) Stationnement

- A )Marie-Laure Majou, élue en charge des mobilités, a rappelé les co-bénéfices qu'apportaient le stationnement payant, à savoir une meilleure organisation de l'espace public et la diminution du nombre de voitures ventouses. C'est 20% de places qui se sont ainsi libérées, au bénéfice de visiteurs éventuels.
- B) L'élue a également apporté des éclaircissements concernant la tarification en place (tarifs appliqués lorsque l'on possède plusieurs véhicules par exemple.) Il a été rappelé qu'un abonnement permettait de stationner librement dans toute la commune.
- C) Un habitant fit remarquer qu'en dépit de son abonnement, il fallait qu'il paye en zone rouge, notamment à proximité des écoles. Cela revenait donc à payer deux fois pour le même service. L'élue lui répondit qu'à ce jour, aucune personne n'a été verbalisée pour la raison mentionnée plus haut, et qu'il existait une certaine tolérance de la part des ASVP.
- D) Il fut demandé s'il était possible d'accorder la gratuité pour des employés de maison. Il ne semble pas qu'il soit possible qu'une telle demande puisse trouver satisfaction (pour des raisons légales). En revanche la gratuité pour du personnel soignant est bien à l'ordre du jour.
- E) Certains tracés de stationnement ne semblent pas donner entière satisfaction. Il a été rappelé que ceux-ci étaient modifiables, il existe donc une marge de manœuvre.

- Un habitant fit part de sa frustration de voir que le parking sous-terrain donnant accès au gymnase Corneille allait devenir payant, qu'il allait devoir s'acquitter d'un droit de stationnement, et ce en dépit d'avoir payé un abonnement.
- Il a été rappelé que le stationnement des motos sur les trottoirs était autorisé, conformément au code de la route.
- 
- **Point Marquants :**
- A) Un abribus gêne la visibilité des automobilistes lorsqu'ils s'engagent dans la rue de Versailles, au sortir de la rue Jeanne Léger. Autre élément perturbateur : le parc de stationnement des trottinettes. Ce manque de visibilité est perçu comme étant dangereux. Qu'est-il possible de faire ?
- B) Suggestion de l'installation d'un 4 stop au croisement de l'Avenue du Château et de L'Avenue du Parc, ce qui apporterait une sécurité accrue pour les piétons.
- C) Suggestion de la mise en place d'un passage piétons sur la D307, au niveau du garage 'Speedy' : deux abris-bus se trouvent de part et d'autres de la national, sans aucun moyen de pouvoir la traverser. Il fut rappelé que cette compétence relevait du département. Pourrait-on obtenir une réponse de leur part à ce sujet ?
- D) Accès à la ligne de bus devant l'hôpital Mignot (avenue Charles de Gaulle) : l'enceinte de l'hôpital n'est plus accessible par le portillon de derrière (parc Aubert ?), et nécessite de faire le tour du bâtiment à pieds. Cette mesure avait été prise dans le cadre du renforcement du plan Vigipirate, à l'occasion des jeux olympiques. Bien qu'il ait été rappelé que l'hôpital était décisionnaire, serait-il possible de les contacter afin que cet entrée soit à nouveau libre d'accès ?

## 2/ Présentations du projet d'une résidence seniors rue Moxouris

Il s'agit d'une résidence de 129 appartements, allant du T1 au T3, incluant 52 places de parking. Ce dernier point a soulevé des interrogations : cela semble peu pour accueillir les véhicules des résidents et ceux des futurs visiteurs. Ce point sera rapporté auprès du promoteur.

Quid également des rotations de poids-lourds lors du déroulement du chantier ? Comment adapter les accès ?

Il est a noté que ce projet suscite l'approbation générale des personnes présentes à ce conseil de quartier, et qu'il fut reçu avec des applaudissements.

## 3/ Questionnements divers

- a) Il a été demandé si le projet de construction de 19 logements sociaux sur le site de la Société Générale était toujours d'actualité. Il fut répondu que c'était bien le cas, et que la demande de permis de construire serait déposée au deuxième semestre 2025
- b) Parc Canin : les habitants se plaignent que des propriétaires de chiens laissent leur animal courir sur les pelouses, alors qu'un parc canin est prévu à cet effet. Comment se fait-il que ces personnes ne soient pas verbalisées. La question du maintien de cette structure a été posée.

Date du prochain conseil ?